



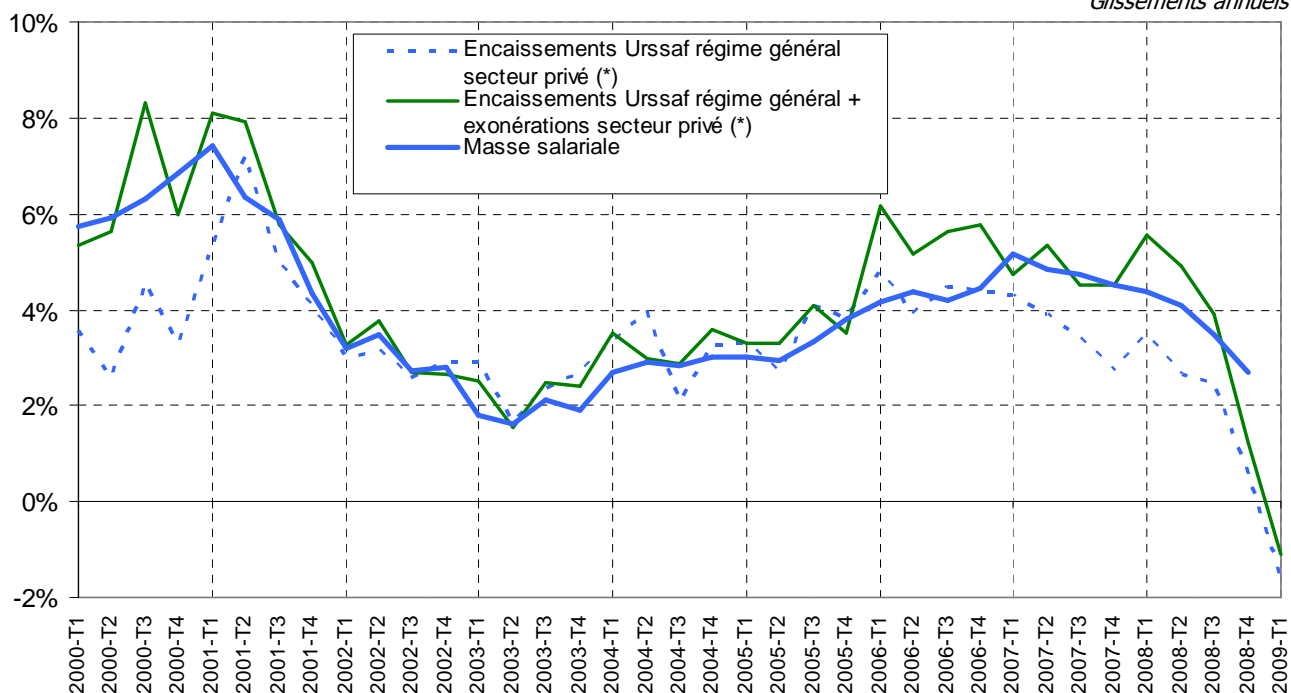
## Point d'information trimestriel sur la situation financière du Régime Général

Cette publication vise à rassembler les principales informations disponibles en cours d'année sur la situation financière du régime général. Elle présente un certain nombre d'indicateurs de recettes et dépenses du régime général ainsi qu'un bilan des créances du régime général sur l'Etat, sur la base des dernières données connues. Ce document est publié chaque année en février, mai et novembre.

### MASSE SALARIALE ET ENCAISSEMENTS

#### Evolution des encaissements des URSSAF et de la masse salariale du secteur privé

Glissements annuels



(\*) décalés d'un mois, estimés sur le dernier mois

Source : ACOSS / base SEQUOIA ; champ : régime général cotisants privés.

Note de lecture : La progression des encaissements du secteur privé dépend principalement du rythme de l'assiette (masse salariale), de l'évolution des exonérations et des changements de législation (variation de taux notamment). L'agrégat "encaissements+exonérations" est conceptuellement le plus proche de l'assiette, mais peut s'en écarter ponctuellement. Par exemple en 2006, il diverge de l'évolution de la masse salariale en raison des hausses de cotisation intervenues au 1<sup>er</sup> janvier (retraite et accidents du travail). La zone entre traits fins et pointillés illustre l'impact des exonérations sur l'évolution des encaissements.

La croissance des encaissements du régime général sur le secteur privé a très fortement ralenti à la fin de l'année 2008. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2009, pour la première fois sur la période présentée, l'évolution des encaissements devient négative (-1,6% en glissement annuel). L'agrégat « encaissements + exonérations » a diminué de 1,1 % sur la même période.

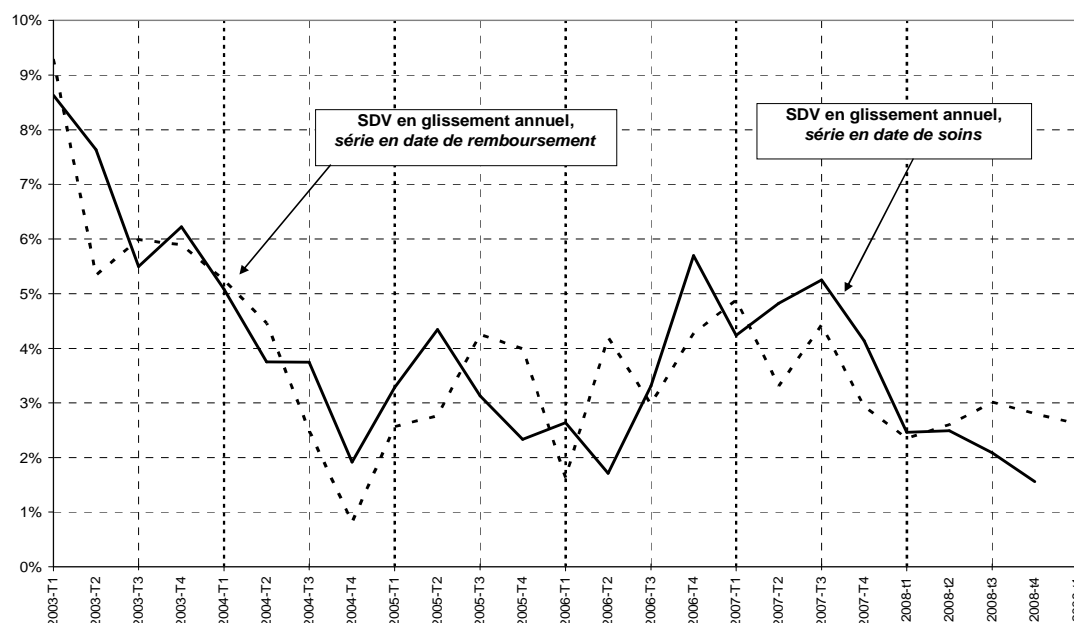
## ASSURANCE MALADIE & AT-MP

### Soins de ville

*Les soins de ville comprennent les honoraires des professionnels de santé libéraux et les prescriptions (médicaments, indemnités journalières, transports, etc..).*

*Ils représentent 33 % des charges des branches maladie et AT-MP du régime général en 2008.*

*Source : CNAM*



La série en date de remboursement est constituée à partir des dépenses remboursées au cours du mois par les caisses primaires d'assurance maladie et les sections locales mutualistes de métropole. La série en date de soins comptabilise les dépenses relatives aux soins effectués au cours de chaque mois. Les deux séries sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés.

En date de soins, l'augmentation des soins de ville en glissement annuel était de **1,6%** au 4<sup>ème</sup> trimestre 2008 et de 2,1% sur l'ensemble de l'année 2008 en données corrigées des jours ouvrés (CJO).

En date de remboursement, l'augmentation des dépenses de soins de ville sur les quatre premiers mois de l'année, par rapport à la période comparable de l'année précédente (PCAP) est de 1,4% en données brutes et de 2,7% en données CJO : elle est de 1,7% pour les honoraires médicaux et dentaires, de 3,1% pour ceux des auxiliaires médicaux et de 6,7% pour les indemnités journalières et de 1,5% pour les dépenses de médicaments.

## RETRAITE

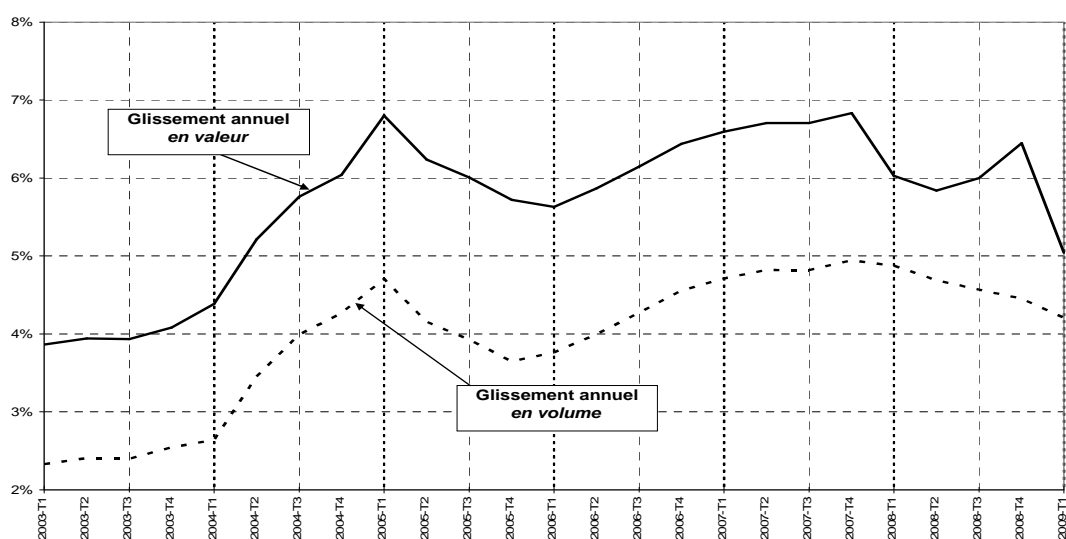
### Pensions de retraite de droit direct

*Les pensions de droit direct sont constituées des retraites personnelles, hors majorations et avantages non contributifs.*

*La série « en volume » est corrigée de l'effet des revalorisations annuelles.*

*Elles représentent 74 % des charges de la branche vieillesse du régime général en 2008.*

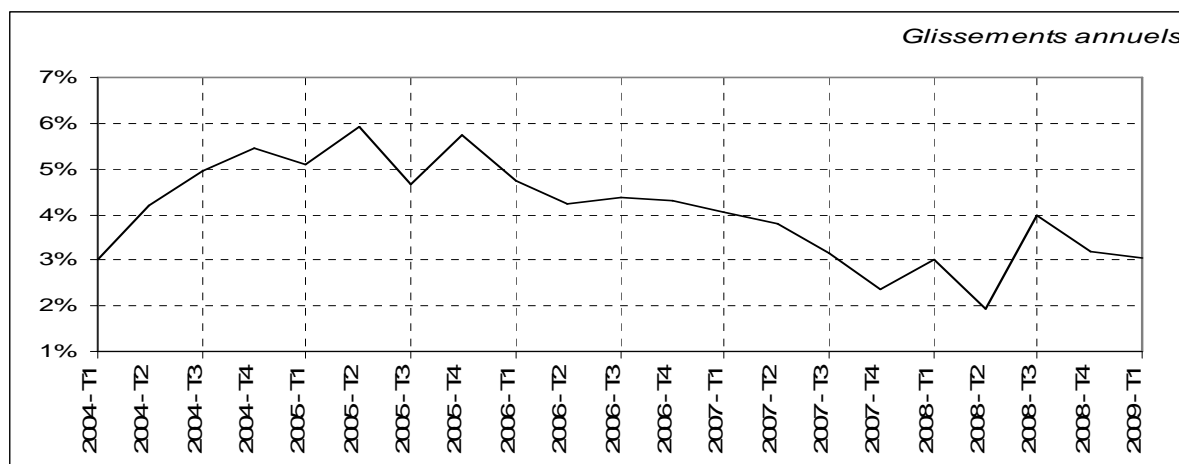
*Source : CNAV (champ Métropole + DOM).*



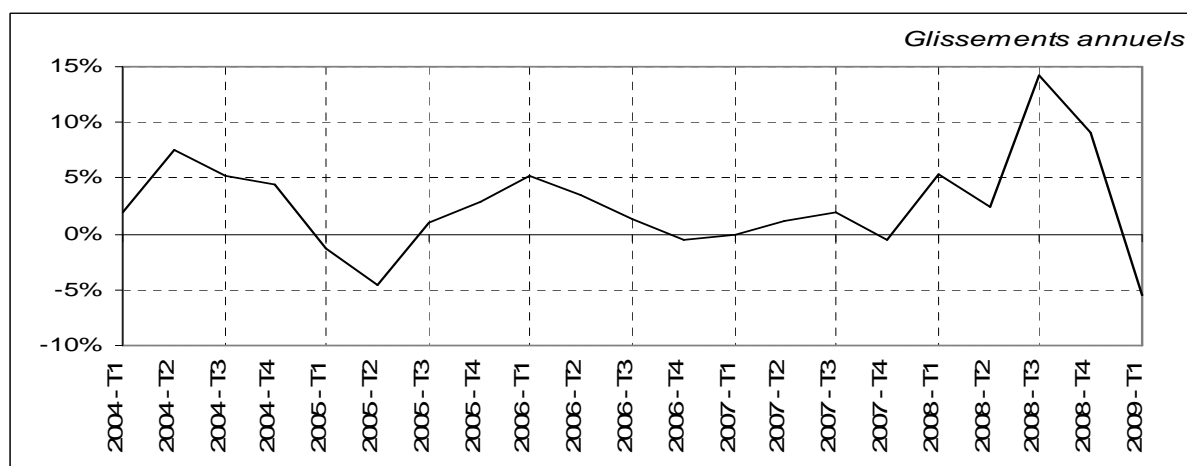
Les pensions de droit direct ont augmenté de 5,0% en glissement annuel (soit +4,2 % en volume) au 1<sup>er</sup> trimestre 2009 et de 5,8% en année complète mobile. L'évolution des prestations retraite en valeur au 1<sup>er</sup> trimestre ne tient pas compte de la revalorisation des prestations vieillesse qui intervient au 1<sup>er</sup> avril à compter de 2009.

## FAMILLE

### Prestations familiales



### Aides au logement



Source : CNAF

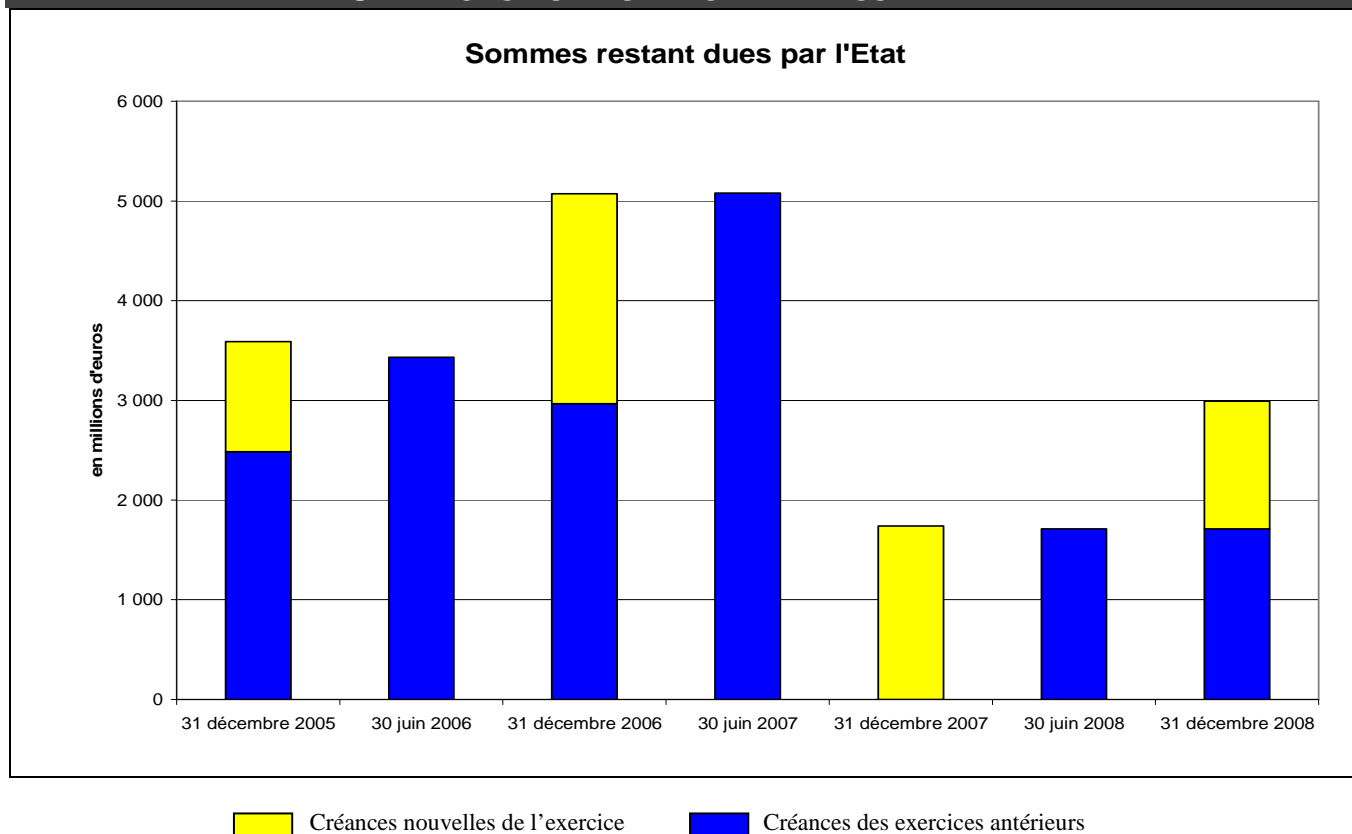
Les données en glissement annuel représentées graphiquement (champ métropole + DOM) sont constituées :

- pour les prestations familiales, des montants versés par les caisses d'allocations familiales (CAF) au titre des AF, CF, ASF, APJE, APE, adoption, PAJE, API, AAH, AES, APP, de l'AFEAMA, de l'AGED et de l'ARS. Ces prestations représentent 62% des charges de la CNAF en 2008.
- pour les aides au logement, des montants mensuels versés par les caisses d'allocations familiales (CAF) au titre des ALF, APL et ALS.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2009, les prestations familiales versées par les CAF (hors régimes d'entreprises et régimes agricoles) augmentent de **3,0%** en glissement annuel et de **3,0%** également sur une année complète mobile. Les aides au logement, y compris celles qui sont à la charge de l'Etat (l'ALS et une partie de l'APL), diminuent globalement de **5,5%** en glissement annuel.

Les aides au logement ont connu une évolution contrastée au cours des derniers trimestres en raison du décalage de la date de révision des paramètres de ressources du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 1<sup>er</sup> janvier 2009 (forte progression au 2<sup>nd</sup> semestre suivie d'une correction au début de 2009), mais leur progression sur une année complète mobile est de 4,7% au 1<sup>er</sup> trimestre 2009. Les dépenses de prestations familiales, dont certaines seulement sont sous condition de ressources, et qui présentent un caractère forfaitaire, sont moins affectées par l'actualisation des ressources.

## CREANCES DU REGIME GENERAL SUR L'ETAT



**Lecture :** Sont présentées les sommes qui, à la date indiquée, restent dues par l'Etat au régime général au titre des exercices clos. Au 31 décembre 2005, les dettes de l'Etat au titre des exercices 2004 et antérieurs représentaient 2,5 Md€ et celles au titre de l'exercice 2005 s'élevaient à 1,1 Md€, soit un total de 3,6 Md€. Au 30 juin 2006, ces dettes au titre de l'exercice 2005 et des exercices antérieurs étaient ramenés à 3,4 Md€ à la suite des remboursements intervenus au 1<sup>er</sup> semestre 2006. Par construction, dans ce mode de présentation, la situation au 30 juin de l'année N ne fait apparaître que des créances anciennes, au titre des exercices antérieurs à N

**NB :** Les variations de créances du régime général sur l'Etat n'ont d'impact sur le déficit du régime qu'à travers l'évolution des charges financières qui en résulte.

**Source :**

- Etat semestriel prévu à l'article 17 de la loi organique du 2 août 2005
- Les créances en fin d'année correspondent à la situation constatée en trésorerie au 31 décembre de laquelle ont été soustraits les montants versés en janvier dans le cadre de la loi de finances rectificative de l'exercice concerné.

Les sommes qui étaient dues par l'Etat au régime général au titre des exercices 2006 et précédents (5,1 milliards d'euros) ont été apurées en octobre 2007 (voir Point d'information trimestriel de novembre 2007).

Au 31 décembre 2008, en prenant en compte les versements intervenus en janvier 2009 en application de la loi de finances rectificative pour 2008 (0,2 Md€ au titre des exonérations ciblées et 0,5 Md€ au titre des prestations), le montant dû par l'Etat au régime général au titre de 2008 s'élève à 1,3 Md€. S'y ajoute 1,7 Md€ de dettes de l'Etat au titre des exercices antérieurs à 2008.

Au total, les sommes dues par l'Etat au régime général s'élèvent à fin 2008 à **3,0 Md€** dont :

- 2,3 Md€ au titre de la compensation des exonérations ciblées de cotisations sociales (dont 0,9 Md€ au titre de 2008);
- 0,7 Md€ au titre des remboursements des prestations et autres dispositifs pris en charge par les organismes de sécurité sociale (dont 0,5 Md€ au titre de 2008).

Il est à noter qu'en 2008, les autres régimes que le régime général ont pour leur part bénéficié d'un apurement de leurs créances sur l'Etat à hauteur de 753 M€.

### Définitions

Les évolutions en « *glissement annuel* » sont obtenues en comparant le niveau observé sur un trimestre avec celui observé sur le même trimestre de l'année précédente.

Les évolutions en « *année complète mobile* » sont calculées en comparant la somme des quatre derniers trimestres connus avec la somme des quatre trimestres précédents.

Les évolutions en « *période comparable de l'année précédente (PCAP)* » sont calculées en comparant le niveau observé sur les premiers mois connus de l'année avec celui observé sur les mêmes mois de l'année précédente.